ABHolding
Société par actions simplifiée
au capital de 266 000 euros
Siège social : 59 rue de Ponthieu,
Bureau 326, 75008 PARIS
921 829 602 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 MAI 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à **163 486,38 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**163 486,38 euros**
A titre de dividende global à l'associé unique **Soit 24,44 euros par action**	**34 286,00 euros**
Le solde **En totalité au compte "autres réserves"**	**129 200,38 euros**

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 34 286,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement

payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme

Le Président
Mohamed Bassem ABID



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise : SAS ABHOLDING — 59 Rue De Ponthieu — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : Bureau 326 — 75008 PARIS

SIRET : 9 2 1 8 2 9 6 0 2 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122023 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles : Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles : Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	267 852	042		267 852	267 852
	Total I (5)	044	**267 852**	048		**267 852**	**267 852**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS : Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS : Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) : Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Créances (2) : Autres * (3)	072	79 733	074		79 733	313 021
	Valeurs mobilières de placement	080	220 474	082	779	219 696	
	Disponibilités	084	92 626	086		92 626	8 010
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	**392 833**	098	**779**	**392 055**	**321 030**
	Total général (I + II)	110	**660 685**	112	**779**	**659 907**	**588 882**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	266 000	266 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	13 300	4 168
	Réserves réglementées*		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	234 254	22 054
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**145 165**	**292 831**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**658 719**	**585 054**
	Provisions pour risques et charges — **Total II**		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	1 129	2 533
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)		1 296
	Comptes courants d'associés	59	
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total III	**1 188**	**3 829**
	Total général (I + II + III)	**659 907**	**588 882**

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	3 201		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — DGFiP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-3bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **SAS ABHOLDING** — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122024	Exercice N-1 clos le 31122023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		
	Production vendue : biens	215		
	Production vendue : services *	217		
	dont export et livraisons intracommunautaires			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			
	Production immobilisée *			
	Subventions d'exploitation reçues			
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	210 / 214 / 218 / 222 / 224 / 226 / 230 / 232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (marchandises) *			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		22 123	7 258
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243		
	Rémunérations du personnel *			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		
	Dotations aux provisions			
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)	234 / 236 / 238 / 240 / 242 / 244 / 250 / 252 / 254 / 256 / 262 / 264	22 123	7 258
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	(22 123)	(7 258)
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)	280	168 581	301 385
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294	1 293	
	Charges exceptionnelles (VI)	300		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		1 296
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	145 165	292 831
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	145 165	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322	779	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opies-cts d'associés	247		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
		330	3 866	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		
	Zone de revitalisation rurale (44, quindecies)	138		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		342
	ZFA NG (44 quindecies)	345		
	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
	Zones restructurations de la défense (44 octodecies)	127		
	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181		
	dont divers* : Créance due au report en arrière du déficit	346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350 160 659
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)	352		354 10 849
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)	370		372 10 849

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.